

**La dynamique est pleinement engagée !**

Visant le maintien et la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Vienne-amont, le programme «Sources en action - Contrat Territorial Vienne amont 2011-2015» approche de son terme. L'élan a été donné, les actions se multiplient et l'heure est déjà au bilan des nombreuses réalisations suite à la montée en puissance progressive des volets agricoles, continuité écologique, gestion des zones humides et ripisylves. Les résultats sont encourageants.

En outre, un avenant en 2013 a permis l'actualisation du programme et l'intégration d'un nouveau maître d'ouvrage : la commune de la Croisille-sur-Briance qui mettra en oeuvre des actions pour améliorer la continuité écologique au niveau du plan d'eau communal. Les différents intervenants du programme «Sources en action», maîtres d'ouvrages, partenaires techniques et financiers sont donc plus mobilisés que jamais pour poursuivre la dynamique engagée depuis la signature du contrat en 2011.

Le programme est coordonné par :



<http://www.sourcesenaction.fr/>

# Réseau Zones Humides en Limousin (RZH)

Pays Monts et Barrages

Juillet 2014

## Le Réseau Zones Humides : une union de gestionnaires locaux pour la valorisation et la préservation des zones humides limousines.

Grâce au programme "Sources en Action", le Réseau Zones Humides en Limousin animé par le CEN Limousin a étendu son territoire au bassin amont de la Vienne. Aujourd'hui plus de 90 gestionnaires régionaux volontaires (collectivités, exploitants agricoles, propriétaires forestiers et particuliers) sont accompagnés par le Conservatoire. Ainsi, 600 hectares de milieux humides bénéficient d'un plan de gestion permettant le développement d'une activité économique, quand elle existe, tout en assurant le bon état de conservation des zones humides et des cours d'eau.

## Actions en Pays Monts et Barrages

Sur le territoire du Pays Monts et Barrages, le RZH compte aujourd'hui 13 adhérents pour une surface totale de 53 ha de zones humides conventionnées. Le conventionnement consiste à apporter des conseils et un diagnostic gratuit des zones humides d'un propriétaire qui s'engage en retour à préserver ces zones. Les adhérents sont des agriculteurs, des propriétaires forestiers ou des particuliers désirant valoriser leurs parcelles humides.

Le RZH et le Syndicat Monts et Barrages délivrent également des conseils lors de visites sur le terrain. Ainsi, depuis le début du programme "Sources en action", le cumul des actions en parcelles riveraines agricoles réalisées et actuellement suivies représente environ 50 aménagements pour 30 bénéficiaires.

L'outil technique et financier le plus adapté (aide directe aux agriculteurs, aide du Syndicat Monts et Barrages) permettant de réaliser ces aménagements en faveur de la préservation des milieux aquatiques (protection des berges par des clôtures, mise en place de passerelles ou passages à gué, création d'abreuvoirs) est choisi avec l'animateur de secteur.

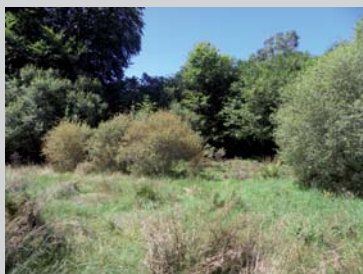
## Besoin d'aide sur vos zones humides

Des chantiers participatifs pour les actions novatrices ou gourmandes en main d'œuvre peuvent être organisés.

A chaque situation ...



Erosion de berges

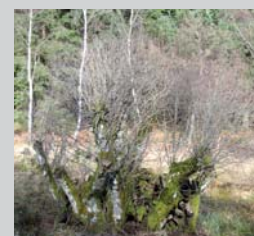


Développement de Saules



Abandon de pâturage

...une solution



Taille de Saules



Sentier d'interprétation



Passerelle pour bétail



Abreuvoir hors d'eau



Remise en pâturage



Découverte de la faune et flore

Les zones humides des Rédoudaudas sur la commune de Beaumont du Lac, au sud du village de Pert sont actuellement en cours de restauration. Propriété de la commune de Beaumont-du-Lac, le partenariat s'est concrétisé par la signature d'un bail avec le CEN Limousin en 2012 et une convention avec l'Office National des Forêts. Identifiées par le Syndicat Monts et Barrages en 2007, elles ont suscité un intérêt de la part du CEN Limousin. En effet, d'une surface conséquente (16 ha), ces zones humides diverses abritent une biodiversité riche, participent à la qualité et à la quantité de la ressource en eau du bassin versant et composent un paysage de fond de vallée remarquable.



Fauche de restauration

Le CEN Limousin a établi un plan de gestion qui définit le programme des interventions de restauration. Ainsi, grâce aux financements de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de l'Europe et de la Région Limousin, la restauration réalisée en régie par le CEN Limousin, par le chantier d'insertion Monts et Barrages du Relais Info Service (RIS) ou par des entreprises consiste à bûcheronner les saules et les bourdaines, arbres et arbustes qui se développent dans ce type de milieux lorsqu'ils sont abandonnés par l'agriculture.

La végétation des rives fut préalablement restaurée par le Syndicat mixte Monts et Barrages dans le cadre de « Sources en action ».

L'entretien est assuré par le pâturage de troupeaux d'éleveurs locaux de même que la fauche. C'est pourquoi des passerelles et des clôtures fixes ont également été mises en place.



Vue générale des zones humides des Rédoudaudas